

## **Mandat du Comité qui prépare la négociation de la convention collective (Adopté lors de l'assemblée générale du 10 septembre 2014)**

### Mandat général

Préparer un document présentant les orientations de négociation en vue d'élaborer un projet de convention collective à soumettre pour discussion et approbation finale aux instances concernées, cela en tenant compte des tâches prioritaires et du temps requis pour un dépôt dans les meilleurs délais.

Les membres du Comité qui prépare la négociation entreront en fonction au plus tard le 6 octobre 2014.

### Tâches

Participer à toute séance de formation requise pour permettre l'accomplissement du mandat.

Prendre connaissance et, le cas échéant, tenir compte des points jugés pertinents recueillis par le Comité des agentes et des agents de relations de travail (CAART), le Comité de mobilisation-intégration (CMI) et tout autre comité pertinent, entre autres le Comité de perfectionnement et mise à jour des connaissances, sur les problèmes vécus par les membres du Syndicat.

Participer à la tournée des assemblées d'unité de l'automne 2014 afin de colliger les problèmes vécus par rapport à la convention collective, pour soumettre une hypothèse de discussions sur les demandes de négociation.

Mener les études et les consultations nécessaires en vue de la préparation du projet de convention collective.

Travailler à la préparation des orientations de négociation.

Proposer aux instances un projet d'orientations de la négociation et le cas échéant tout projet de modification, d'ajout ou de reconduction des clauses de la présente convention collective.

### Composition du Comité

Sept personnes soit, une personne issue de chacune des six facultés et de l'École des sciences de la gestion, élue en assemblée générale, en plus de la vice-présidence à la convention collective. Il serait souhaitable que la composition du comité reflète la diversité des membres du SCCUQ.

La présidence peut assister aux travaux du Comité.

### Modes de libération

L'équivalent d'une charge de cours pour chacune personne élue issue d'une des six facultés et de l'ESG.

Le Syndicat assume le coût de 2 charges de cours.